

L'évaluation de dispositifs participatifs par l'analyse de leurs effets :
le cas de la « concertation » pour le projet de réaménagement des Halles de Paris, 2002-2010

Mon travail de doctorat en urbanisme a porté sur la démarche de « concertation¹ » organisée par la Mairie de Paris pour le projet de réaménagement des Halles de 2002 à 2010. Une partie de ma thèse consiste en une évaluation de ce projet du point de vue de son expérience participative. Dans ce cadre, mon analyse traite notamment des effets des démarches d'implication des citoyens, d'après l'idée qu'il ne suffit pas, pour analyser les processus participatifs, de « *rester centré sur le moment du dispositif et les conditions de l'échange* », mais qu'il faut également s'intéresser à leurs résultats, en « *tenant un registre ouvert des utilités du débat* » (Fourniau, Simard, 2007). Cette posture m'a amenée à m'intéresser à la « portée » (Fourniau, 2010) des dispositifs participatifs de l'opération des Halles, en considérant plusieurs types d'effets possibles : des effets sur le projet urbain (en termes de contenu et de modalités, notamment par rapport à la démarche d'implication des citoyens) et des effets sur les trajectoires des acteurs et leurs pratiques dans le cadre de la conception urbaine (à l'intérieur et en dehors du projet urbain et des dispositifs participatifs étudiés).

Cette approche de la portée de la « concertation » des Halles a été croisée avec les apports de l'analyse des politiques publiques, appliquées au champ de la démocratie participative et du projet urbain, en prenant appui sur la distinction opérée par Paolo Fareri (Fareri, 2000) de deux types d'effets dans une démarche d'action publique de participation (les « produits » et les « impacts ») dont je préciserai les définitions au cours de la communication.

En ce qui concerne le projet urbain étudié, l'offre de participation mise en place par la Mairie de Paris a évolué au fil de l'opération. J'ai distingué trois phases de « concertation » selon les étapes du projet urbain et les changements qui ont eu lieu en termes d'organisation et de modalités du processus participatif. Cette distinction met en exergue le profil particulier des citoyens ayant majoritairement participé.

¹ Terme utilisé par la Ville de Paris pour qualifier la démarche participative mise en place pour l'opération des Halles, mais qui ne correspond pas nécessairement à un processus de concertation telle que celle-ci est définie dans l'échelle d'implication que j'ai retenue comme cadre d'analyse (Zetlaoui-Léger, 2007) : pour bien distinguer les deux acceptations, je reprendrai dans cette contribution ce terme entre guillemets lorsqu'il s'agira de l'expression employée par la Mairie de Paris ou les pouvoirs publics de façon générale.

- Phase 1 : 2002 – 2004, Marchés d'études de définition pour définir le parti urbain du projet : « concertation » peu formalisée avec les associations de quartier.

Lors du lancement du projet, fin 2002, la Mairie de Paris annonce une « concertation » pour le réaménagement des Halles « large et à destination de tous les publics concernés »² : riverains, parisiens et franciliens. Au début de l'année 2003, la Société d'Economie Mixte (SEM) Paris Centre est missionnée pour gérer des marchés d'études de définition simultanés, et hérite ainsi de l'organisation de la « concertation ». La démarche qu'elle adopte jusque 2004 distingue les « riverains » et le « grand public »³ (parisiens, franciliens et touristes). Au cours des différentes étapes des études de définition, tous ne sont pas impliqués de la même façon : seuls les riverains organisés en associations sont sollicités pour des réunions avec les équipes de concepteurs, les aménageurs SEM et les politiques représentants de la Mairie de Paris. Le grand public, qui sera ensuite désigné par le terme de *métropolitains*, est mobilisé dans des réunions publiques et des enquêtes de fréquentation. Il n'est impliqué que sous forme d'information et de consultation, notamment lors de l'exposition des 4 projets sélectionnés au printemps 2004 - les visiteurs y sont invités à déposer leur avis dans une urne. A l'issue des études de définition, c'est le projet de l'équipe SEURA de David Mangin qui est retenu pour définir le parti d'aménagement urbain général.

- Phase 2 : 2006 – 2009, Cahier des charges, concours et programmation pour le futur Forum et élaboration du projet de jardin : « concertation » plus formalisée, mais toujours majoritairement avec des citoyens organisés en associations.

De nombreuses discussions sur les modalités d'implication des citoyens ont lieu tout au long de l'année 2005 entre les pouvoirs publics et les acteurs de la société civile préalablement mobilisés. En émerge une *Charte de la concertation*⁴, adoptée en janvier 2006. Elle instaure des modalités plus formalisées, avec notamment l'organisation de Groupes de Travail Thématiques (GTT) réunissant l'ensemble des citoyens mobilisés, les maîtres d'œuvre, et les maîtres d'ouvrage, ainsi que des réunions de Bureau auxquelles assistent seulement deux ou trois représentants de la société civile. Durant cette deuxième phase de « concertation », organisée par des services internes à la Ville de Paris, ce sont toujours les associations de quartier et quelques représentants militants et universitaires qui sont les plus largement - presque exclusivement - visibles dans le processus participatif, assistant très régulièrement aux réunions⁵. Les *métropolitains* sont mobilisés ponctuellement à l'automne 2006, à travers des enquêtes de fréquentation et deux jours de travail en groupes⁶, réalisés sous la pression d'un collectif d'associations. Mais parallèlement au déroulement de ces

² Direction de l'urbanisme de Paris, *Mise en valeur du quartier des Halles*, délibération AUC-02-178, votée par le Conseil de Paris le 15 décembre 2002, 10

³ Mairie de Paris, SEM Centre, *Marchés de définition simultanés pour l'étude et l'aménagement du quartier des Halles, Cahier des Clauses Techniques Particulières, dossier de consultation*, mars 2003

⁴ Direction de l'Urbanisme de Paris, *Charte de la Concertation*, janvier 2006, (ce document est disponible sur le site Internet de l'IUP, rubrique les Halles)

⁵ Une centaine de réunions de 2006 à 2010.

⁶ Les objectifs des enquêtes sont de mesurer le poids et la diversité des usages et pratiques, afin de réaliser un diagnostic des représentations, de construire une typologie des usagers, et de recenser les attentes et propositions des groupes d'usagers.

enquêtes, le projet continue d'avancer : le cahier des charges pour le concours d'architecture du futur Forum est donc construit en grande partie sans s'appuyer sur leurs enseignements. Le projet lauréat pour le bâtiment est celui de Patrick Berger et Jacques Anziutti, appelé la Canopée. Parallèlement, c'est l'équipe SEURA de David Mangin qui élabore le projet de jardin.

- Phase 3 : 2009 - 2010, Réflexions sur les services à destination des métropolitains : élargissement de la « concertation » (parallèlement aux phases de permis de construire pour le futur Forum et le jardin)

L'absence générale d'inclusion des différents citoyens concernés par le projet dans le processus d'implication est à nuancer au regard de la dernière démarche de « concertation », mise en place à l'automne 2009, explicitement à destination des *métropolitains* et de personnes non impliquées précédemment dans le processus participatif. Cette démarche est confiée à des équipes extérieures à la Mairie de Paris, jeunes urbanistes et programmistes spécialisés dans les processus participatifs, qui privilégient une méthodologie qualitative. Les citoyens non organisés sont mobilisés à travers des *focus groups* et des parcours commentés en octobre et novembre 2009, puis rencontrent les représentants associatifs mobilisés de longue date lors d'un séminaire de concertation en décembre 2009. Toutefois les propositions de programmation qui émanent de cette démarche ne concernent pas d'éventuels réaménagements de l'espace⁷, car les conditions étaient dès le départ de ne pas « *remettre en cause la programmation ou le calendrier prévus* »⁸.

L'influence des dispositifs à destination des métropolitains sur la caractérisation du projet urbain est donc restreinte, et ce sont majoritairement des acteurs de la société civile organisés et riverains qui participent à ce qui est désigné par la Mairie de Paris comme une « concertation ».

A partir de cette rapide présentation du contexte, cette communication présente des éléments de méthode et certains résultats de ma thèse autour de la question des effets des dispositifs participatifs dans le cadre d'un projet urbain⁹. Elle s'articule en trois temps : en premier lieu, je relaterai rapidement la manière dont j'ai tenté de percevoir l'influence du processus participatif sur le contenu du projet urbain (analyse des produits). Puis j'exposerai les effets de l'expérience de « concertation » que j'ai pu repérer sur les acteurs impliqués et, conjointement, sur leurs pratiques, notamment en matière de conception urbaine (analyse des impacts). Pour conclure, j'aborderai les limites qui semblent entraver ou nuancer la portée du processus participatif et qui m'ont amenée à considérer comme difficiles les évolutions possibles des pratiques participatives en urbanisme.

⁷ Elles concernent uniquement la mise en place de services localisés dans les espaces souterrains (dans le pôle d'échanges majoritairement).

⁸ *Note de cadrage d'un projet de cahier des charges pour l'étude relative au caractère métropolitain de l'espace public des Halles*, Mairie de Paris, diffusée en octobre 2009 (disponible sur le site Internet Mairie de Paris)

⁹ Les résultats de la thèse sont issus d'une enquête qui s'est appuyée sur une méthode associant observation participante au cours de nombreuses réunions de « concertation », entretiens avec plusieurs acteurs de l'opération, et analyse d'un corpus importants de documents, officiels ou non.

1. Analyse des produits : les effets sur le contenu du projet urbain

Un des enjeux de ma démarche d'évaluation du processus participatif mis en place pour l'opération de réaménagement des Halles de Paris était de parvenir à apprécier l'articulation et l'influence de celui-ci avec et sur la fabrication du projet. Ainsi, je me suis non seulement attachée à repérer comment l'organisation et le fonctionnement des dispositifs permettaient aux citoyens de peser sur les processus de décision et d'élaboration, mais j'ai également tenté de saisir la manière dont leurs contributions étaient prises en compte dans le contenu du projet, ou, plus précisément, étaient mobilisées et intégrées dans celui-ci. Pour ce faire, j'ai choisi de m'appuyer sur l'étude de ce que Paolo Fareri désigne comme les « produits » d'une démarche de participation en urbanisme, c'est-à-dire les programmes, les plans, les projets issus du processus de conception urbaine et qui formalisent les décisions prises¹⁰ (Fareri, 2000).

J'ai précisément choisi cette approche pour tenter de dépasser ce qui apparaît comme une difficulté majeure, celle d'identifier clairement les éléments modifiés par un processus participatif. En effet, il est complexe et délicat pour un chercheur de percevoir spécifiquement quel élément du débat a produit quel effet sur quelle décision au cours d'un processus participatif. Loïc Blondiaux et Dominique Cardon estiment même que l'analyse des effets des dispositifs sur les processus de décision suppose « *un travail de contextualisation et une prise de distance par rapport aux situations concrètes de délibération qui rend la tâche du chercheur sans doute impossible* » (Blondiaux, Cardon, 2006). Il est vrai que le travail de construction d'indicateurs pour cette dimension est extrêmement compliqué, et qu'il semble donc difficile de mesurer l'effet propre des dispositifs participatifs sur la fabrication du projet (Mazeaud, 2009). Partant de ce constat, il m'a semblé que les documents d'urbanisme, les produits du projet urbain, pouvaient être appréhendés à la fois comme des résultats du processus de projet et comme des moyens de mesurer la participation des citoyens (ou comme des moyens d'investigation). L'approche par l'action sur l'espace peut ainsi représenter une solution par rapport aux difficultés à mesurer l'influence d'un processus participatif sur les processus d'élaboration et de décision, car les documents de programmation et de conception du projet formalisent de manière assez précise (programmes, dessins et plans) les éléments de cadrage de ces processus qui s'échelonnent sur plusieurs phases de projet. Il m'est alors apparu plus aisé de repérer ce qui émanait de contributions des citoyens associés ou des discussions générées par le processus participatif, même si cela a généré une forme d'expérimentation méthodologique qui mérite probablement d'être discutée.

Concrètement, ce travail a consisté en l'étude de la teneur de chaque document présentant les produits de l'opération (programme, cahier des charges, dessins et plans des projets architecturaux, propositions de services) en repérant la manière dont il reprenait les contributions des citoyens. J'ai analysé autant les produits intermédiaires, réalisés au cours de la démarche de projet, que les produits finaux, afin de voir les éventuelles progressions par

¹⁰ Paolo Fareri considère en effet que pour mesurer les effets d'une démarche participative, il faut se demander comment les produits ont intégré les apports des citoyens (Fareri, 2000).

rapport aux discussions et aux prises de position des citoyens durant le processus participatif¹¹. Sans entrer dans le détail de l'analyse des différents produits de l'opération des Halles, je soulignerai simplement ici que, d'une manière générale, les produits issus du processus d'élaboration du projet ne semblent avoir été transformés par certains apports du processus participatif que sur des éléments marginaux. Certains amendements émanant d'argumentaires des acteurs de la société civile sont en effet repérables et il y a eu des réadaptations de certains aspects du projet par rapport à des éléments qui ont été mis en discussion dans les dispositifs, mais il ne s'agit que de modifications ou de compromis mineurs, qui n'ont pas remis en cause les orientations générales du projet, même lorsque celles-ci étaient très critiquées dans la « concertation ». Ces orientations ont fondamentalement peu évolué par rapport aux premières propositions des architectes. Les effets des dispositifs participatifs sur le projet urbain ne concernent finalement que des amendements sur des aspects précis et circonscrits, ce qui tend à souligner un relativement faible apport des citoyens dans la démarche de projet¹².

Bien sûr, cette méthode ne permet pas de mesurer totalement la manière dont les décisions qui ont précédé la production de ces produits se sont ou non appuyées sur les apports de la « concertation », puisque pour cela il faudrait avoir eu directement accès aux discussions et aux moments de négociation et de choix. Or précisément, bien que je me sois intéressée au processus politico-technique d'élaboration du projet¹³, je me suis heurtée à une limite classique de ce type d'investigation : je n'ai pas pu assister aux instances de décision et de concertation institutionnelle entre la Mairie de Paris, ses partenaires maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre. De ce fait, j'ai pu perdre la traçabilité de la prise en compte des apports des citoyens à certains moments de l'opération. Opter pour l'analyse par les produits a représenté un choix méthodologique pour pallier cette limite d'appréhension. Mais, n'ayant pas été dans les lieux même d'arbitrage et de définition du projet, je n'ai pas pu voir concrètement comment les contributions des citoyens étaient intégrées¹⁴.

Malgré ces limites (et tout en les prenant en considération), je considère que les éléments repérés à partir de l'analyse des produits sont des indicateurs de la prise en compte

¹¹ Au cours du travail de thèse, les contenus discursifs et les comptes-rendus des réunions de « concertation » ont également été utilisés, car ils témoignent de la façon dont les décideurs et les concepteurs du projet urbain tiennent compte des contributions des citoyens en situation d'échanges. Toutefois je n'aborderai pas spécifiquement cette dimension dans cette communication.

¹² J'ai d'ailleurs noté que dans les documents programmatiques et dans les présentations des évolutions du projet, les apports des citoyens ne sont pas précisément énoncés. Pourtant, dans les discours de communication publique, mais également dans les discours des responsables du projet recueillis en entretiens, la « concertation » est présentée comme ayant servi à faire évoluer le projet de manière importante – bien que ce soit davantage la dimension quantitative que qualitative qui soit mise en avant.

¹³ Notamment en analysant la manière dont le processus de décision et d'élaboration du projet se constituait et était articulé avec le processus participatif (au travers d'une observation participante et de l'analyse de documents), mais également en analysant les rôles et les stratégies des acteurs politiques et professionnels impliqués dans l'opération des Halles – ainsi que leurs représentations vis-à-vis de l'implication des citoyens dans la démarche de projet urbain (par l'analyse d'entretiens menés avec plusieurs d'entre eux). En effet, j'ai considéré qu'il fallait autant investiguer la scène que les coulisses de la « concertation », pour reprendre les cadres d'analyse proposés par Erving Goffman (1973), afin de percevoir dans quel contexte les dispositifs participatifs s'inscrivaient.

¹⁴ Elles ont d'ailleurs peut-être été davantage prises en compte qu'il n'y paraît, mais il m'est difficile d'en faire état, ces instances de négociation, qui ont pu prendre la forme de comités de pilotage, n'ayant pas fait l'objet de comptes-rendus.

des citoyens et des effets de la démarche participative sur l'élaboration et le contenu du projet urbain. Au demeurant, tout comme il ne suffit pas de ne s'intéresser qu'aux modalités des dispositifs pour les évaluer, j'ai considéré que je ne pouvais pas non plus me contenter de l'analyse des effets par les produits. C'est pourquoi j'ai croisé cette démarche d'analyse avec une étude des modalités des dispositifs, qui visait à les qualifier selon plusieurs degrés d'implication¹⁵. Cette étude m'a conduite à conclure que, d'une façon générale dans l'opération étudiée, les dispositifs appelés « concertation » par la Mairie de Paris n'ont pas véritablement mis en négociation la caractérisation du projet et de ses principes majeurs. Les citoyens ont principalement été conviés à réagir à des propositions et très rarement à contribuer à la définition de celles-ci : l'esprit d'ensemble du projet n'a pas été soumis à concertation, ni les principaux axes de sa programmation. Les maîtres d'ouvrage ont eu tendance à présenter des résultats aux acteurs de la société civile en les invitant à les amender plutôt qu'à leur demander leurs analyses de la situation de départ, leurs besoins et leurs attentes. Ainsi, la plupart du temps, les dispositifs participatifs dits de « concertation » mis en place se sont davantage situés aux degrés de l'information et de la consultation qu'à celui d'une concertation en tant que travail collectif. L'analyse par les produits a donc complété et corroboré l'étude du fonctionnement des dispositifs participatifs, et c'est ainsi qu'elle a pu trouver tout son intérêt dans la démarche d'évaluation du processus participatif.

2. Analyse des impacts : les effets de l'expérience participative sur les acteurs impliqués et sur les modalités de projet

Après m'être intéressée à l'évaluation du processus participatif du point de vue de son influence sur le projet urbain, il m'a semblé pertinent de poursuivre cette évaluation en considérant sa « portée », d'après l'idée défendue par Jean-Michel Fourniau et Louis Simard selon laquelle l'évaluation de la participation doit s'appuyer sur une conception élargie des « effets » (Fourniau, Simard, 2007). Je me suis alors détachée des dispositifs eux-mêmes et des produits du projet, en reprenant la proposition de Jean-Michel Fourniau d'aller au-delà du « *tableau synoptique des effets potentiels* » et d'étudier l'expérience des acteurs eux-mêmes pour tenter de cerner « *la cartographie des effets possibles* » d'un processus participatif (Fourniau, 2010). Plus précisément, j'ai tenté d'analyser deux éléments corrélés qui permettent d'appréhender la portée du processus participatif : les logiques d'apprentissage¹⁶ engendrées par l'expérience de participation pour l'ensemble des acteurs ainsi que les changements auxquels elles peuvent aboutir pour ces derniers. Je me suis donc demandée

¹⁵ L'échelle de degrés d'implication utilisée est celle proposée par Jodelle Zetlaoui-Léger, et va de l'information à la co-décision (Zetlaoui-Léger, 2007)

¹⁶ La définition de l'apprentissage retenue est celle proposée par Carole Barnett, qui le décrit « *comme un processus basé sur l'expérience à travers lequel le savoir sur les relations entre les actions et les résultats se développe, encodé dans des routines et stocké dans la mémoire organisationnelle et qui a comme conséquence de changer le comportement collectif* » (Barnett, 2001).

d'une part en quoi l'implication dans la « concertation » pour le projet des Halles avait pu avoir une fonction pédagogique, et d'autre part en quoi celle-ci avait pu influencer les actions et représentations des protagonistes.

Si j'ai choisi d'utiliser le concept d'apprentissage, c'est parce qu'il permet de tenir compte des processus d'expérience dans la conduite des politiques publiques. Jacques de Maillard explique ainsi que penser en termes d'apprentissage permet d'appréhender le changement dans les politiques non plus seulement en fonction des rapports de force entre acteurs, mais également à partir « *de l'introduction de nouvelles formations, de la perception d'actions passées (réussies ou ratées), de nouvelles idées ou de changement dans l'environnement de la politique publique* » (de Maillard, 2006). De plus, le concept d'apprentissage permet de replacer le projet urbain en tant qu'action publique dans une temporalité qui ne s'arrête pas à la fin du processus de conception, et d'« *analyser comment les individus perçoivent les effets et les résultats des politiques antérieures* » (de Maillard, 2006). Ainsi l'étude des apprentissages amène non seulement à identifier ce qui est appris, mais également à observer s'ils peuvent influencer sur les pratiques au cours de la démarche participative et s'ils peuvent être réinvestis dans d'autres projets urbains ou dans d'autres sphères.

Cette dimension de la portée des démarches participatives renvoie à ce qui est étudié par les analyses de politiques publiques en termes « *d'impacts* » qui correspondent aux « *modifications du réseau décisionnel* » survenues au cours du processus (Fareri, 2000). Ils renvoient aux changements d'objectifs, à l'apparition de nouveaux acteurs, aux changements des modes d'interactions. Selon Paolo Fareri, l'examen des impacts peut servir à évaluer l'efficacité d'une politique en observant notamment comment à l'avenir les acteurs seront impliqués et si « *des changements dans la manière de coopérer* » sont prévisibles (Fareri, 2000). Plus précisément, il distingue les impacts qui reposent sur l'idée que les citoyens prennent conscience « *de pouvoir intervenir de façon positive dans les processus politiques en tant qu'acteurs légitimes capables de mobiliser des ressources pertinentes* », et les impacts qui portent « *sur le comportement des acteurs plus structurés et en particulier de l'administration publique* » (Fareri, 2000). Il soutient l'idée que l'approche participative a pour but de développer des processus d'apprentissage au sein de celle-ci, non seulement en favorisant l'amélioration des relations avec les citoyens, mais surtout en stimulant l'innovation des politiques, par exemple « *avec la mise au point d'approches plus intégrées dans la définition et le traitement des problèmes publics* » (Fareri, 2000).

Afin de repérer les effets en termes d'impacts à partir de l'expérience des acteurs impliqués dans l'opération des Halles, je me suis fondée sur l'observation des parcours des acteurs au cours du processus participatif et de leurs prises de parole en réunion, ainsi que sur l'analyse des entretiens que j'ai menés avec plusieurs d'entre eux.

• *Les acteurs de la société civile : apprentissages et changements engendrés par l'expérience de la « concertation » des Halles*

Dans un premier temps, j'ai étudié les effets de la « concertation » pour les acteurs de la société civile impliqués dans l'opération de réaménagement des Halles. Plus précisément, je me suis intéressée aux quinze personnes les plus mobilisées dans cette démarche participative. Parce que ce sont celles qui se sont le plus investies dans cette expérience, il m'a semblé particulièrement intéressant de m'interroger sur ce qu'elles en tiraient. Notons dès à présent qu'il s'agit de représentants associatifs appartenant à des catégories socio-professionnelles plutôt élevées (cadres, ingénieurs, consultants). Globalement, ces personnes se déclarent « *frustrées* » et « *déçues* » de la « concertation ». Leurs discours, très critiques quant au peu de reconnaissance qui leur a été accordée, laissent penser que leur implication leur a « *coûté* » beaucoup en termes de temps et d'énergie, sans leur « *rapporter* » grand-chose. Pourtant leurs déclarations sont à nuancer au regard des effets de leur implication sur l'augmentation de certains de leurs capitaux et sur leur rôle dans l'espace public local.

A l'intérieur même du processus participatif, notamment au cours des réunions, ces acteurs ont acquis plusieurs éléments qui correspondent à un « *apprentissage comportemental* » (Fourniau, Simard, 2007). Nombre d'entre eux évoquent le fait d'avoir appris à « *prendre la parole* », à présenter des arguments, à répondre aux contradictions d'acteurs politiques et professionnels. Exprimer clairement ses idées en public n'était visiblement pas une évidence pour tous les participants au moment de leur entrée dans la démarche participative :

« Au début, quand le micro s'allumait j'étais comme ça (montre ses mains qui tremblent), j'étais rouge, je préparais rien, j'étais paniquée, j'étais pas sûre de moi, etc., Donc maintenant je sais allumer le micro, je sais couper la parole aux gens, je sais exprimer mes idées, je sais les mettre en forme » explique une représentante associative.

De plus, l'implication des représentants associatifs dans la « concertation » leur a demandé un travail important : tous y ont consacré beaucoup de temps. Cet investissement leur a permis de développer des apprentissages plus « *cognitifs* » (Fourniau, Simard, 2007), que j'ai analysés comme une « *montée en expertise* ». Afin de pouvoir jouer un rôle dans le processus d'élaboration du projet, les acteurs de la société civile les plus mobilisés se sont constitués des savoirs, d'une part en mobilisant leur expérience d'habitant-usager du site, mais également en développant de nouveaux savoirs sur le projet urbain et les processus d'aménagement, ainsi que sur les modalités d'implication de citoyens¹⁷.

¹⁷ Pour davantage de précisions sur le processus de montée en expertise et le contenu des expertises développées par les acteurs de la société civile dans l'opération des Halles, C.F. Communication au Journées d'étude du programme PICRI « Savoirs citoyens et démocratie participative dans la question urbaine », « Acteurs institutionnels et professionnels de l'urbanisme face aux savoirs citoyens : représentations et pratiques », Février 2009 – Article accepté, à paraître dans un ouvrage collectif du programme PICRI

Cette montée en expertise a pu être directement réinvestie dans l'opération des Halles pour tenter de peser sur la fabrication du projet urbain. Elle a permis le développement d'apprentissages sur des éléments spécifiques à l'urbanisme, mais également sur des éléments propres au domaine politique. Ces derniers comprennent des aspects théoriques, sur l'organisation de la Mairie de Paris, ainsi que des aspects pratiques, sur la façon de tenir une position face à un élu ou à un technicien, et de tenter de se faire entendre par lui. Il s'agit en fait d'un apprentissage stratégique de la manière de se positionner dans une instance publique pour essayer de jouer un rôle, de peser dans l'élaboration du projet. Les dispositifs participatifs, en tant que lieux d'interactions et espaces publics de discussion et de prises de position, ont ainsi permis aux associatifs d'apprendre par quels moyens, avec quels arguments et quelles actions ils pouvaient influencer sur le processus de décision. Dès lors, leur implication a tout de même eu comme effet, si ce n'est de réellement leur donner le rôle qu'ils espéraient, tout du moins de se considérer comme « *légitimes* » à en revendiquer un, notamment auprès des habitants et usagers ne participant pas. Autrement dit, l'acquisition de savoirs et de compétences a permis aux acteurs de la société civile de se sentir de plus en plus légitimes dans le processus participatif, voire, plus largement, en tant que citoyens¹⁸.

Au demeurant, pour un certain nombre d'entre eux, l'investissement dans le processus participatif s'est accompagné d'une plus grande visibilité dans la sphère politique et associative locale et parisienne. En effet leur implication a permis aux acteurs de la société civile de capitaliser un certain nombre d'apprentissages (en termes de savoirs et de compétences), qu'ils ont ensuite pu réinvestir dans d'autres projets et domaines de leur vie, notamment dans des engagements militants et politiques. Ce réinvestissement peut concerner directement le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement : parmi les non-riverains, certains envisagent de réitérer des expériences de participation pour des projets urbains dans d'autres quartiers. En ce qui concerne les riverains, plusieurs d'entre eux restent mobilisés sur le projet des Halles et continuent d'assister aux réunions d'information sur le chantier¹⁹. Mais d'autres domaines sont également concernés : leur implication a amené certains citoyens à faire aboutir d'autres projets en parallèle, qu'ils portaient par intérêt militant. Ainsi, une bagagerie pour les SDF du quartier a été réalisée sur le site à l'initiative d'une des associations de riverains les plus mobilisées. Une associative explique que l'apprentissage en termes de fonctionnement démocratique et de gestion des réunions est à « *réinternaliser dans les associations* ». D'autres encore, qui militent au sein de partis politiques, ont reconnu que

¹⁸ Cet aspect rejoint l'idée soutenue par certains chercheurs de la possibilité du développement d'une « *citoyenneté active* », pour reprendre l'expression de Maurice Blanc, autrement dit de la conscience de sa citoyenneté et de sa légitimité à participer à l'action publique (Blanc, 2007). Au demeurant, leur expérience de participation a également amené certains à considérer la participation comme une nécessité pour la pertinence des projets urbains. Ces différents aspects renvoient à une conception processuelle de la citoyenneté, fortement présente dans les théories de la délibération ; il s'agit de concevoir l'expérience de participation et de délibération comme une logique de formation des individus par le cadre et les échanges qu'il permet.

¹⁹ Certains, comme l'association Accomplir, sont mêmes membres du Comité de Suivi du Chantier mis en place en 2011.

ce qu'ils avaient appris pendant la « concertation » pouvait être utilisé pour leur positionnement et leur trajectoire dans l'espace politique local ou parisien.

• *Les acteurs en charge des dispositifs participatifs pour l'opération des Halles : fonction pédagogique et réflexive de la « concertation »*

La « concertation » pour le projet des Halles a été vécue et perçue très négativement par les acteurs politiques et professionnels en charge des dispositifs participatifs, à tel point qu'ils mettent tous en avant le fait qu'elle est loin de représenter un « modèle » sur lequel ils pensent pouvoir s'appuyer pour d'autres projets à venir²⁰. Néanmoins, au fur et à mesure de mes observations et des entretiens que j'ai menés avec certains d'entre eux, j'ai vu émerger dans leurs pratiques et leurs discours les formes d'apprentissages que leur a apportées cette expérience²¹.

Un apprentissage technique en termes de communication et de logistique est particulièrement notable. Cet apprentissage s'apparente à un processus d'adaptation, directement engendré par l'expérience de la « concertation », car les acteurs qui avaient la responsabilité des dispositifs participatifs n'avaient pas été spécifiquement formés au préalable aux méthodes d'implication de citoyens. Ils ont d'ailleurs tous souligné qu'ils avaient modifié leurs pratiques au fur et à mesure de l'opération. Ils ont du apprendre à gérer des réunions, à préparer des documents compréhensibles, à communiquer sur les aspects techniques du projet, à « verbaliser » leurs pratiques. L'apprentissage est alors corrélé à une forme de réinvestissement direct : certaines évolutions sont repérables dans la manière d'organiser et de gérer les dispositifs participatifs entre 2003 et 2010, qui correspondent aux trois phases de « concertation » que j'ai mentionnées en introduction. Bien que ce soit majoritairement sous la pression des acteurs de la société civile, des changements ont été perceptibles quant à la clarté et à la diffusion des informations concernant le projet et la formalisation des règles de fonctionnement des dispositifs. Des tentatives d'élargissement et d'inclusion des métropolitains ont été entreprises et des efforts d'argumentation ont été réalisés sur certains aspects du projet²².

Les apprentissages peuvent aussi être envisagés sous l'angle d'un réinvestissement dans d'autres projets urbains, ce qui tend à souligner la portée réflexive de l'expérience participative. C'est alors principalement à travers leurs réflexions par rapport à ce qui s'est mal passé dans la « concertation » pour le projet des Halles que les acteurs politiques et

²⁰ Le discours négatif sur cette expérience est particulièrement perceptible chez les personnels technico-administratifs de la Ville de Paris, dont plusieurs nous ont déclaré « *ne rien avoir appris* » avec la « concertation des Halles ».

²¹ Ces entretiens datent d'avril-mai 2009 pour la plupart et de décembre 2010 pour certains : la « concertation » était donc quasiment ou définitivement achevée, ce qui place les discours recueillis dans une perspective réflexive.

²² Notons que les acteurs en charge des dispositifs participatifs ont changé au cours du projet (autant les politiques que les professionnels) : les apprentissages renvoient alors à la fois à des processus individuels d'adaptation et à des phénomènes de transmission entre agents et services, qui correspondent alors davantage à des processus collectifs.

professionnels révèlent une forme d'apprentissage « en négatif ». Ils semblent globalement conscients du fait que les pratiques en termes de démocratie participative pour les projets urbains doivent encore évoluer. A ce sujet, ils évoquent notamment la question de la clarification de ce qui est annoncé aux citoyens quant à leur possibilité d'influer le projet et quant aux « *règles du jeu* ». Plus largement, il ressort des discours recueillis en entretiens que les acteurs ne sont pas convaincus qu'un modèle de méthode puisse exister pour organiser un dispositif participatif. L'exemple de la *Charte de concertation* pour le projet des Halles semble au contraire les avoir convaincus qu'il y a un risque à trop « *figer* » les modalités organisationnelles des dispositifs. Certains évoquent la possibilité de poser des principes en amont des processus participatifs, mais avec l'idée que la méthode doit être adaptée à chaque projet. Ainsi, les défauts de méthode pointés pour l'opération des Halles peuvent être mobilisés pour réfléchir à des meilleures manières de faire à l'avenir, et peuvent éventuellement entraîner des changements dans leurs futures pratiques.

L'expérience est d'autant plus importante dans le phénomène d'apprentissage de ces acteurs que les changements possibles ne paraissent reposer que sur leurs propres réflexions à partir de ce qu'ils ont vécu au travers de la « concertation » organisée pour le projet des Halles. Quasiment aucun d'entre eux ne nous a parlé des services internes à la Mairie de Paris dédiés à la thématique participative, qui se sont mis en place parallèlement au projet des Halles, ni des outils et formations qu'ils proposent. D'ailleurs, au cours du processus participatif, les acteurs en charge des dispositifs participatifs pour l'opération des Halles ne se sont pas appuyés sur ces ressources.

3. Limites à la portée du processus participatif et aux possibilités d'évolutions des pratiques participatives en urbanisme

• La portée de l'expérience participative à relativiser

Les effets générés par l'expérience de la « concertation » des Halles et les apprentissages qu'elle a pu engendrer, s'ils me semblent importants, sont néanmoins à relativiser, tant en ce qui concerne les acteurs de la société civile que ceux en charge du projet urbain.

Tout d'abord, j'ai souligné que leur implication a permis aux acteurs de la société civile de réinvestir un certain nombre d'apprentissages dans d'autres projets et domaines de leur vie : en cela, leur expérience de la « concertation » a pu avoir une influence sur leurs trajectoires sociales, et pour certains renforcer leur politisation. Toutefois, dans le cas de l'opération des Halles, le militantisme était davantage un préalable (voire une cause) de l'implication plutôt qu'un de ses effets²³ : la plupart des citoyens mobilisés avaient déjà des activités militantes et/ou politiques avant d'entrer dans le processus. S'il reste difficile de mesurer précisément les effets de leur implication sur le développement de leurs actions en

²³ Cette tendance se retrouve dans d'autres expériences de participation, comme le souligne Loïc Blondiaux : l'intérêt pour la politique y constitue « *une condition bien plus souvent qu'un effet de l'entrée dans les dispositifs* » (Blondiaux 2008).

dehors du projet des Halles, les deux paraissent tout du moins s'alimenter de façon réciproque, puisque les citoyens impliqués disposaient d'un capital social et militant élevé, qui leur permettait de s'impliquer et de s'acculturer au jeu de l'action publique, et ainsi d'en tirer des acquis, qu'ils ont ensuite pu capitaliser et réinvestir. Mais les évolutions repérées à partir de leur expérience de la « concertation » relèvent davantage d'une continuité avec leurs activités précédentes que d'une nouveauté ou d'un changement radical par rapport à celles-ci. Ainsi, si les dispositifs participatifs ont bien permis des apprentissages et ont eu des effets sur les pratiques des participants de la société civile, il est nécessaire de tenir compte du fait qu'il s'agissait d'individus aux profils sociologiques particuliers. Dès lors, la fonction de « *changements* » des dispositifs participatifs de l'opération des Halles sur les citoyens est à tempérer.

De fait, la logique d'apprentissage ne s'applique pas à tout le monde de manière uniforme : les processus de transformation par la participation ne sont pas exempts de phénomènes d'inégalités, surtout dans une démarche où ont principalement été impliqués un type particulier de citoyens. Comme le montrent Michel Crozier et Erhardt Friedberg (Crozier, Friedberg, 1977), l'apprentissage est un amplificateur des ressources des acteurs : il bénéficie donc plus à ceux qui en ont déjà²⁴. Dans une certaine mesure, l'institutionnalisation de la participation pourrait ainsi participer au renforcement des inégalités, mouvement accentué par la création d'une nouvelle classe de « citoyens-experts ». Cette approche amène à considérer les effets de la participation pour les acteurs de la société civile sous un autre angle, celui de la possibilité d'une professionnalisation de certains types de citoyens. Celle-ci amènerait à la création ou à la pérennisation de formes d'inégalités par des clivages entre ceux qui deviennent de plus en plus aptes à participer et à être politisés et ceux qui ne sont pas impliqués²⁵. En découle le « *risque de privatisation d'un espace public donné comme représentatif au profit de quelques uns, et une forme de sélection politique* » (Blondiaux, 2008).

Par ailleurs, en ce qui concerne les évolutions possibles des pratiques des acteurs en charge du projet des Halles, la portée de leurs apprentissages et de leurs réflexions me semble également à nuancer au regard des représentations de l'implication des citoyens qu'ils font valoir. En effet, force est de constater la prégnance de conceptions fondées sur le modèle de la démocratie représentative et de « *l'instruction publique* » (Callon, 1998) parmi les acteurs en charge du projet, conceptions communes qui apparaissent malgré des différences de statuts et des divergences de positionnements au sein de la « concertation ».

En premier lieu, il me paraît essentiel de souligner le poids du paradigme de la démocratie représentative, largement considérée comme référence unique et seule légitime de la

²⁴ Selon Jacques Godbout, il existerait même une duperie dans l'idée de penser que la participation peut redistribuer les pouvoirs, car ceux-ci sont toujours corrélés à l'accès aux classes supérieures : « *la participation a rarement élargi l'accès au pouvoir réel pour les usagers des organisations, ce pouvoir se déplaçant plutôt des représentants élus aux professionnels des organisations (employés, techniciens, militants) sans rejoindre la base des participants. La participation n'accorde pas alors de nouveaux pouvoirs, elle les transfère plutôt à de nouvelles élites définies soit en terme de compétence, soit en terme de mobilisation* » (Godbout, 1983).

²⁵ La participation de certains représentants associatifs peut également déboucher sur des processus de notabilisation.

dimension démocratique, et dont les dispositifs participatifs ne sont pensés que comme un complément ne devant pas déranger les cadres structurels²⁶. Le registre argumentatif utilisé par les acteurs en charge du projet sur cet aspect est celui de la responsabilité, liée au système représentatif : « à un moment il faut que l'élu prenne ses responsabilités et tranche », expliquent-ils à plusieurs reprises lors de réunions de « concertation ». Mais il n'est pas uniquement question de la prise de décision en elle-même, qui en effet, dans un processus participatif pour un projet urbain, revient au maître d'ouvrage. C'est tout ce qu'implique le processus de décision lui-même qui doit selon eux rester le fait des acteurs politiques : les citoyens n'y ont pas leur place.

En second lieu, les représentations des acteurs politiques et professionnels mettent en avant la prédominance de ce que Michel Callon appelle le « modèle de l'instruction publique » (Callon, 1998). Pour décrire plusieurs niveaux de démocratie technique, Michel Callon distingue trois modèles : « l'instruction publique », « le débat public », et « la co-production des savoirs ». Ces trois formes varient selon le degré de monopole des scientifiques et, par voie de conséquence, selon le degré d'implication des citoyens. Dans celui nommé « l'instruction publique », ce sont les experts patentés qui doivent « apprendre » au public, et ne peuvent rien apprendre de lui.

Ces deux paradigmes renvoient à un modèle de double délégation dans le champ de l'aménagement urbain, délégation du pouvoir et du savoir des citoyens aux décideurs et aux experts. Cette approche clivée des rôles freine l'implication des acteurs de la société civile au-delà de la consultation. En effet, la concertation, en tant que forme (faible) de co-production, implique de reconnaître que les éléments du projet sont définis par les apports de tous les acteurs en présence. Cela induit une intrusion des habitants-citoyens dans ce qui reste considéré comme du ressort exclusif du décideur et de l'expert. Ces conceptions d'un apport limité des citoyens à l'action publique me semblent représenter un frein à l'évolution des pratiques des acteurs en charge des dispositifs participatifs.

Enfin, si l'on reprend la conception relationnelle de l'apprentissage présentée par Louis Simard (Simard, 2003), on peut estimer que le processus d'apprentissage n'a pas été complet dans le cas de l'opération des Halles. En effet, selon son approche, celui-ci ne peut être abouti que par une « relation complémentaire entre acteurs » qui a vocation à dépasser la relation conflictuelle lorsque celle-ci existe²⁷ (Fourniau, Simard, 2007). Ce processus d'apprentissage implique un rapport de force relativement équilibré entre les acteurs, « leur permettant de se donner conjointement une définition du projet compatible dans la durée avec leurs intérêts » (Fourniau, Simard, 2007). En conséquence, lorsque les relations entre des acteurs sont conflictuelles et le restent, ils peuvent certes apprendre de leur expérience, mais ils ne peuvent stabiliser leurs relations. L'apprentissage n'est donc pas réalisé en « cycle complet », c'est-à-dire que les acteurs ne parviennent pas à du consensus ni à la définition collective d'outils nouveaux et de dispositifs structurels pérennes (Fourniau, Simard, 2007). Précisément, dans

²⁶ Au demeurant, les acteurs politiques et professionnels ne parlent pas de « démocratie participative » mais de « démocratie locale ».

²⁷ Ou plus précisément, à faire évoluer la relation conflictuelle vers une relation complémentaire (Fourniau, Simard, 2007)

l'opération des Halles, les relations entre acteurs de la société civile et acteurs du projet urbain ont été conflictuelles et méfiantes presque tout au long de l'opération²⁸. Le rapport de force est donc resté vif et peu équilibré, notamment parce que les politiques et les professionnels n'ont reconnu qu'une place limitée aux habitants-citoyens dans la démarche de projet.

• *Limites à l'évolution des pratiques participatives dans les modalités de conception urbaine à Paris*

Si l'on élargit à présent la focale, et que l'on s'intéresse aux actions et à la place accordée à la thématique participative au sein de la Mairie de Paris depuis 2001, certaines évolutions sont visibles en termes d'organisation des services de la Mairie et de formation des agents de la Ville. Ces évolutions, croisées avec les expériences dites de « concertation » développées au cours des années 2000 dans le champ de l'urbanisme parisien, pourraient amener à des changements de pratiques des porteurs de projets urbains, par la diffusion d'une « culture de la participation » revendiquée par les acteurs en charge du développement de la « démocratie locale » à Paris. Elles me paraissent toutefois limitées par plusieurs aspects, qui rejoignent ceux que j'ai observés plus spécifiquement dans l'opération des Halles.

Tout d'abord, la conception de la « participation » au sein de la Mairie de Paris paraît fortement corrélée au système représentatif et à la répartition des rôles qu'il induit²⁹. Les processus d'implication des citoyens semblent avant tout apparaître comme des moyens de renforcer la démocratie représentative, en rapprochant les élus des citoyens : la participation est alors essentiellement pensée comme une relation de proximité. Ainsi, la conception de la « participation » dans le contexte municipal parisien renvoie davantage à l'idée d'une consultation des citoyens pour guider les décisions qu'à une intégration de ceux-ci dans la fabrication des décisions.

De plus, en raison du fonctionnement cloisonné des services de la Mairie de Paris et de la multitude d'acteurs qui peuvent intervenir sur la mise en place de dispositifs participatifs, les actions de développement de la participation à Paris apparaissent en grande partie déconnectées de l'organisation des projets urbains. L'organigramme des acteurs pouvant s'occuper de démarches participatives pour les projets urbains tel que celui des Halles montre la complexité de l'organisation de la Mairie de Paris dans ce domaine, des niveaux de décision et de fonctionnement (*Figures 1*). Une logique descendante sous-tend cette organisation : l'impulsion de démarches participatives est souvent donnée par les élus, puis sa responsabilité se disperse sur plusieurs échelons politiques (cabinets) et administratifs

²⁸ La concertation réalisée sur les modalités d'implication des habitants-citoyens en 2005 est le seul moment qui ait abouti à une définition collective d'un outil nouveau et d'un dispositif relativement pérenne : celui de la *Charte de concertation*. Néanmoins son application est loin d'avoir fait consensus entre les acteurs, et a généré finalement plus de conflit que de complémentarité.

²⁹ Ces éléments de résultats sont issus d'entretiens menés avec des personnes en charge du développement de la « démocratie locale » à Paris, au sein du cabinet de l'Adjoint au Maire chargé de cette thématique et des services dédiés de la Direction de l'Urbanisme. Je me suis également appuyée sur l'étude des documents produits ces dernières années par la Mairie de Paris pour définir les enjeux et conditions nécessaires à la participation (notamment la *Charte de la Démocratie Parisienne* et les 12 axes de travail qui en sont issus, documents consultables sur le site Internet de la Mairie de Paris)

(directions, services, missions). Une multitude de services et de personnes, à une multitude de niveaux, peuvent intervenir, être saisis ou saisir, proposer des méthodes ou les mettre en place. Il peut autant s'agir d'individus dont la « concertation » est l'objet même de leurs fonctions, que de personnes, comme des techniciens de la Direction de l'Urbanisme, dont les activités premières sont très éloignées des pratiques participatives. La segmentation des services et la logique sectorielle, mise en place notamment pour le projet des Halles, ajoute de la complexité à cette répartition des rôles. Le problème souligné par Héloïse Nez pour la première mandature de Bertrand Delanoë d'un « *cloisonnement dans le fonctionnement quotidien de la démocratie locale parisienne en fonction des échelles territoriales et des services concernés* » (Nez, 2008) me semble ainsi avoir perduré pendant la deuxième mandature. En outre les instances mises en place ne peuvent agir sur les projets urbains que si elles sont saisies par les porteurs de projet, et le recours aux outils disponibles n'est en rien imposé (Figure 2). Les acteurs en charge de la « concertation » des Halles ne s'en sont d'ailleurs pas servis.

Conclusion

Ces différents éléments m'ont amenée à conclure que les impacts décrits par Paolo Fareri n'ont pas été tout à fait concrétisés dans l'opération des Halles et paraissent encore difficilement réalisables dans les pratiques participatives en urbanisme de la Mairie de Paris (Fareri, 2000).

En ce qui concerne la « concertation » pour le projet des Halles, l'impact défini par Paolo Fareri lié à la « *composition des réseaux décisionnels* » (Fareri 2000) n'a pas été tout à fait abouti. Il a pu sembler en partie effectif, parce que les acteurs de la société civile ont pris conscience grâce à leur implication qu'ils étaient en mesure d'intervenir, de mobiliser des ressources, d'être légitimes en tant que citoyens à participer³⁰. Mais il ne s'est pas concrétisé car les interactions n'ont pas été vécues comme positives et génératrices d'une plus grande efficacité, et n'ont pas abouti à l'instauration de modalités de concertation : malgré l'instauration d'une *Charte*, le processus participatif s'est majoritairement cantonné à de la consultation. Par ailleurs, s'il y a bien eu des processus d'apprentissage de la part des acteurs institutionnels à partir de leurs expériences de « concertation », ainsi qu'un développement de réflexions et d'innovations en termes de politiques de participation, l'expérience de la « concertation » des Halles ne semble pas avoir abouti à des « *approches plus intégrées de la participation dans la définition et le traitement des problèmes publics* » (Fareri, 2000). Le peu d'articulation du processus participatif avec la démarche de projet urbain a limité les possibilités de redéfinir les « *réseaux décisionnels* ».

Toutefois, bien que ce soit plus difficilement observable pour l'instant, les évolutions amorcées au sein de la Mairie de Paris peuvent amener à un changement des pratiques

³⁰ Le succès de cet impact dépend du « *degré de conscience, chez les habitants, de pouvoir intervenir de façon positive dans les processus politiques en tant qu'acteurs légitimes capables de mobiliser des ressources pertinentes et à même d'interagir avec les autres intervenants, dans la perspective d'une plus grande efficacité.* » (Fareri, 2000)

participatives vers une « *augmentation du caractère public des problèmes de politique en favorisant la participation de l'opinion publique dans la réflexion sur les projets urbains* » (Fareri, 2000). Ce dernier élément doit être appréhendé comme une piste de recherche orientée vers l'observation des évolutions en termes de pratiques participatives en urbanisme, notamment dans le contexte municipal parisien.

Figure 1 : Organigramme des acteurs politiques et professionnels de la participation dans les projets urbains de la Mairie de Paris

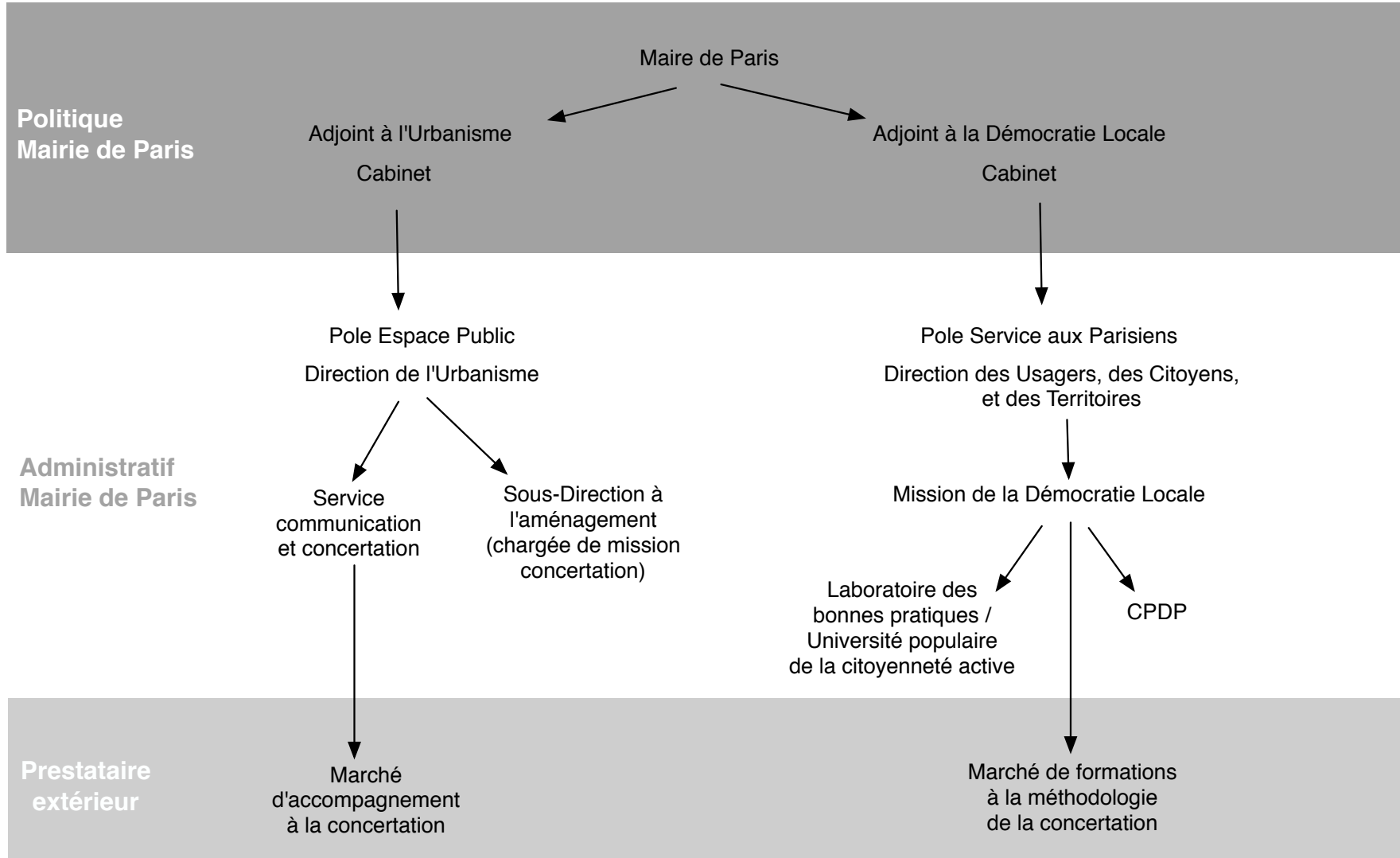


Figure 2 : Organigramme des acteurs politiques et professionnels de la participation dans l'opération des Halles

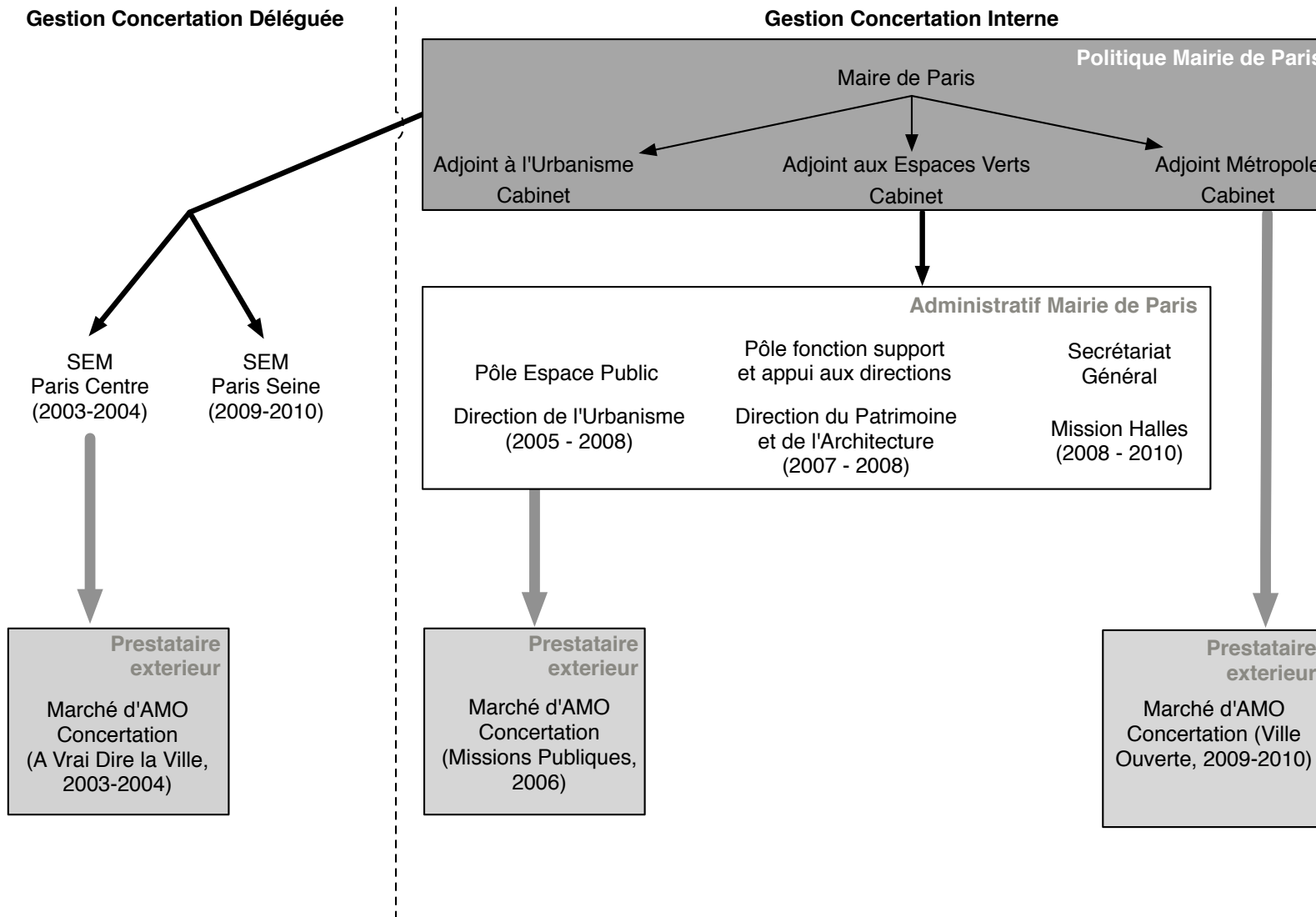
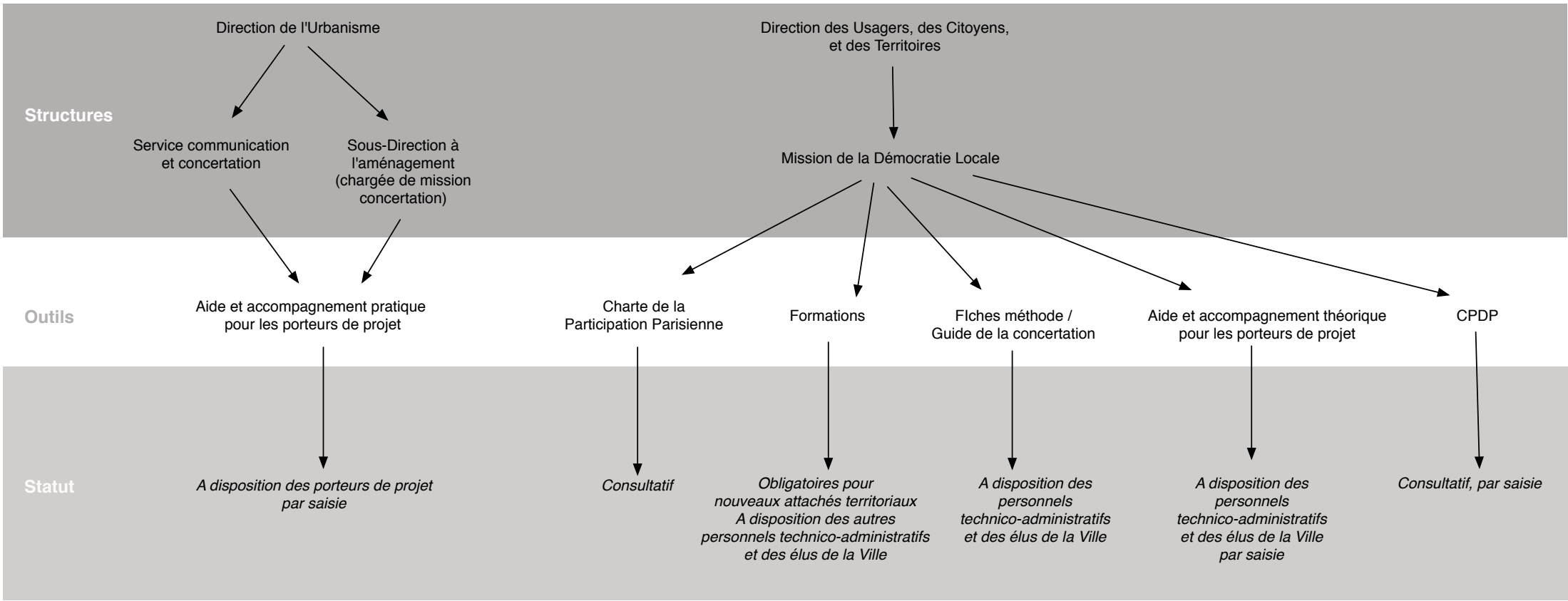


Figure 3 : Schéma des structures et des outils pour la mise en place de la participation dans les projets urbains de la Mairie de Paris



Références bibliographiques :

- BARNETT C.K., 2001, « Rethinking Organizational Learning Theories : A Review and Synthesis of the Primary Literature », in *Academy of Management Review*
- BLANC M., 2007, « Agir sur l'urbain, Gouvernement local et contrôle démocratique », in BASSAND M., KAUFMANN V., JOYE D., *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne
- BLONDIAUX L., CARDON D., 2006, « Dispositifs participatifs », in *Politix*, vo 19, n° 75
- BLONDIAUX L., 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie, actualité de la démocratie participative*, La République des Idées, Seuil
- CALLON M., 1998 « Des différentes formes de démocratie technique », in *Annales des Mines*, Série trimestrielle • n° 9
- CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977, *L'acteur et le système*, Editions du Seuil, Paris
- DE MAILLARD, 2006, *Réformer l'action publique : la politique de la ville et les banlieues*, Lgdj, Paris
- FARERI P., 2000 « Notes sur l'approche participative du point de vue de l'analyse des politiques publiques », in SODERSTROM O., COGATO LANZA E., LAWRENCE R., BARBEY G.,(dir°) *L'usage du projet*, Aditions Payot Lausanne
- FOURNIAU J-M. SIMARD L., 2007, « Ce que débattre nous apprend. Eléments pour une évaluation des apprentissages liés au débat public », in REVEL M. et al. (dir°), *Le débat public : une expérience de démocratie participative*, La découverte, Paris
- FOURNIAU J-M., 2007 « Introduction : l'évaluation du débat, une composition entre utilité sociale et portée démocratique » in REVEL M. et al. (dir°), *Le débat public : une expérience de démocratie participative*, La découverte, Paris
- FOURNIAU J-M., 2010 « Des questionnements sur les effets de la participation du public à la modélisation de sa portée », Site Internet *Portée de la Concertation, Carnet de Recherche Hypothèses*, Revue.org
- GODBOUT J., 1983, *La participation contre la démocratie*, Éditions coopératives Albert Saint- Martin, Montréal
- MAZEAUD A., 2009, « Dix ans à chercher la démocratie locale, et maintenant ? Pour un dialogue entre politiques publiques et démocratie participative », Communication aux Journées Doctorales du GIS Participation du public, décision, démocratie participative, ENS-LSH, Lyon (27 et 28 novembre)
- NEZ H., 2008, *La démocratie participative à Paris : un cadrage général*, Rapport de recherche, Programme PICRI/Ile-De-France, Les dispositifs participatifs locaux en Ile-De-France et en Europe : vers une démocratie technique ?
- SIMARD L., 2003, *Conduites de projet et concertation : le cas des lignes THT en France et au Québec*, Doctorat de sociologie, IEP Paris
- ZETLAOUI LEGER J., 2007 *Projet d'urbanisme et participation des habitants, La programmation concertée et participative : une démarche heuristique et démocratique pour les projets d'urbanisme*, Dossier pour l'obtention de l'HDR, Tome 2, dir° Thierry Paquot, Université Paris 12 Val de Marne, Institut d'Urbanisme de Paris